

# ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels


 Mercredi 7 octobre 1959,  
à 10 h 50

NEW YORK

## SOMMAIRE

	Page
Point 44 de l'ordre du jour:	
Projet de budget pour l'exercice 1960 ( <i>suite</i> )	
Discussion générale ( <i>suite</i> ) . . . . .	41

Président: M. Jiří NOSEK (Tchécoslovaquie).

## POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Projet de budget pour l'exercice 1960 (A/4110, A/4170, A/4223, A/4228, A/C.5/776, A/C.5/777, A/C.5/782, A/C.5/783) [*suite*]

Discussion générale (*suite*)

1. M. GREZ (Chili) se félicite, comme la plupart des orateurs qui l'ont précédé, des résultats obtenus grâce aux efforts constants du Secrétaire général. En premier lieu, il appaît que l'on s'attache à suivre un ordre de priorité, de façon à assurer le meilleur usage possible des ressources dont dispose l'Organisation. En second lieu, on a décidé de ne pas augmenter, au Siège, l'effectif actuel des administrateurs; l'expérience chaque jour plus étendue des fonctionnaires en poste dans cette catégorie permet en effet de procéder à des mutations et d'utiliser ainsi les ressources en personnel avec souplesse. En troisième lieu, il est satisfaisant que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires puisse maintenant étudier la situation budgétaire de l'année en cours d'après les dépenses engagées au 31 mai, car cela permet aux gouvernements de prendre connaissance des observations du Comité assez tôt pour donner des instructions à leurs représentants avant l'ouverture de la session de l'Assemblée. En quatrième lieu, la nouvelle ordonnance du budget facilite beaucoup l'examen de ce document (A/4110) dont l'avant-propos contient, cette année, nombre de renseignements très utiles — notamment aux paragraphes 28 à 45 — et où l'on trouve des tableaux permettant de rapides comparaisons avec les exercices antérieurs. Enfin, le Chili voit avec plaisir que le volume des travaux contractuels d'imprimerie exécutés en dehors de la région new-yorkaise s'est nettement accru et il se félicite de la compréhension mutuelle qui règne manifestement entre le Secrétaire général et le Comité consultatif.

2. La délégation chilienne s'associe à bon nombre des recommandations et observations formulées par le Comité consultatif en ce qui concerne l'utilité de revoir constamment l'appareil administratif de l'ONU et des organismes qui en dépendent, afin d'assurer le maximum d'efficacité et d'économie dans l'exécution des programmes. Elle appuiera toutes les réductions recommandées par le Comité consultatif, sauf, pour des raisons qu'elle indiquera ultérieurement, en ce qui concerne le chapitre 10 (Commission économique pour l'Afrique).

3. Compte tenu des diverses sommes à ajouter aux 61.863.200 dollars actuellement demandés par le

Secrétaire général, le montant du budget pour 1960 s'élèverait à un peu plus de 64 millions de dollars, contre 66 millions en 1959, y compris le budget additionnel pour l'exercice 1958. Sauf circonstances imprévues, la somme à mettre en recouvrement sera donc moins élevée qu'en 1959.

4. La délégation chilienne s'associe aux observations figurant aux paragraphes 34 à 38 du rapport du Comité consultatif (A/4170) quant à l'opportunité de réduire le nombre des conférences et réunions, et elle est heureuse que le Comité approuve l'augmentation des crédits pour les postes locaux de la CEAE0 et de la CEPAL, étant donné l'importance extrême qu'elle attache aux travaux des commissions économiques régionales. Elle a trouvé fort convaincants les arguments avancés par diverses délégations contre la réduction de 213.300 dollars recommandée dans le cas de la CEA. Il y a tout lieu de supposer que le crédit demandé par le Secrétaire général est nécessaire à la bonne exécution du programme de travail que la Commission devra mener à bien en 1960, et la procédure indiquée au paragraphe 183 du rapport du Comité consultatif l'obligerait vraisemblablement à présenter par la suite une demande de crédits additionnels. M. Grez souhaiterait entendre les observations du Contrôleur sur ce point.

5. Pour terminer, M. Grez dit toute la gratitude qu'inspire à sa délégation la généreuse décision de la Fondation Ford.

6. M. SICILIANI (Italie) sait gré au Secrétaire général de s'efforcer d'éviter une augmentation des dépenses de l'Organisation et félicite le Comité consultatif pour l'étude précise qu'il a faite du projet de budget afin de réduire de 650.000 dollars les crédits demandés.

7. Il y a lieu de noter, cependant, que les dépenses, qui s'élevaient à 50.500.000 dollars en 1956, atteindront 61.200.000 dollars en 1960 selon le Comité consultatif. Avec les autres dépenses supplémentaires que l'on prévoit maintenant, le montant total du budget de 1960 sera de 62.500.000 dollars environ. En cinq ans, le budget s'est accru de 24 pour 100, soit de 5 pour 100 environ par an. Si l'on ajoute que les dépenses des autres organes des Nations Unies ne cessent d'augmenter, il est compréhensible que l'Italie manifeste une certaine appréhension, d'autant plus qu'elle est un des pays dont la contribution a été récemment relevée. Il est normal toutefois que certaines dépenses augmentent, étant donné la nature de l'Organisation, mais il importe d'appliquer une politique de stricte économie.

8. Il ressort immédiatement de l'examen du projet de budget que le titre III (Secrétariat) comprend à lui seul les deux tiers environ des crédits demandés. La délégation italienne n'entend pas proposer une réduction des crédits de ce titre, car le bon fonctionnement de l'Organisation pourrait en souffrir. Elle pense néanmoins qu'il serait possible de faire d'importantes économies en réduisant au strict minimum le person-

nel affecté au service des organes qui se réunissent hors du Siège et les frais de voyage de ce personnel; on pourrait notamment utiliser des moyens de transport économiques, en tenant compte du rang de chacun des agents envoyés en mission. Un aménagement du régime des indemnités, fondé sur l'étude du coût de la vie dans les pays où se tiennent les réunions, permettrait également de réduire sensiblement les dépenses. Enfin, la délégation italienne propose de limiter rigoureusement le recrutement de nouveaux fonctionnaires et, dans la mesure du possible, de pourvoir les postes vacants par mutation.

9. M. NACVALAC (Tchécoslovaquie) rappelle que la Cinquième Commission a le devoir de veiller à ce que les crédits budgétaires soient utilisés de façon à atteindre un maximum d'efficacité pour un minimum de dépenses, et servent à l'exécution des seules tâches expressément prévues par la Charte des Nations Unies.

10. En dépit des critiques formulées chaque année par les membres de la Cinquième Commission, le Secrétaire général a présenté, une fois encore, un budget qui prolonge la tendance ascendante des dépenses de l'Organisation. Le projet de budget pour 1960 accuse, par rapport aux crédits ouverts pour 1959, une augmentation réelle de 2 millions de dollars, ainsi qu'il ressort des paragraphes 8 et 9 du rapport du Comité consultatif. Si l'on tient compte de toutes les autres sommes à prévoir au titre des dépenses supplémentaires, des dépenses imprévues et extraordinaires, de l'augmentation éventuelle du fonds de roulement, etc., il semble qu'il n'y ait pratiquement aucune limite aux dépenses de l'Organisation. Cette augmentation par rapport à 1959 est d'autant plus inquiétante que le programme envisagé pour 1960 est moins vaste que celui de 1959, et que l'on n'a pas à faire face à certaines dépenses importantes comme celles qu'ont occasionnées la deuxième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ou le Groupe d'observation des Nations Unies au Liban. Les retards dans le versement des contributions montrent que de nombreux Etats Membres ont déjà atteint les limites de leurs possibilités, et, si l'on veut prévenir une nouvelle aggravation de la situation financière, il est temps de prendre des mesures énergiques pour mettre un terme à cette augmentation chronique des dépenses.

11. Le tableau d'effectifs présenté à la Commission gagne chaque année en importance. Dans le cas de la CEA, qui en est au stade de l'organisation, l'augmentation du nombre des postes permanents est pleinement justifiée, mais on ne peut en dire autant des 75 nouveaux postes demandés pour New York et Genève, dans la catégorie des services généraux. La délégation tchécoslovaque ne peut approuver non plus l'extrême concentration du personnel au Siège de l'Organisation des Nations Unies où seuls l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité tiennent leurs sessions. Les frais de voyage des fonctionnaires envoyés, par exemple, aux réunions des commissions économiques régionales sont très lourds et, à cet égard, la délégation tchécoslovaque a lu avec intérêt les observations figurant au paragraphe 171 du rapport du Comité consultatif.

12. Il est difficile aussi de comprendre pourquoi des sommes considérables doivent être consacrées à des tâches dont les Etats Membres pourraient s'acquitter eux-mêmes plus efficacement. M. Nacvalac cite notamment les paragraphes 53 et 54 du rapport du Comité consultatif concernant les dépenses d'information, qui,

au lieu de diminuer ou de se stabiliser, accusent une augmentation de plus de 100.000 dollars. La délégation tchécoslovaque reviendra sur cette question, en temps opportun, mais elle doit dire d'ores et déjà qu'elle n'est certainement pas satisfaite de la façon dont le Secrétaire général a répondu aux vœux de l'Assemblée.

13. La Tchécoslovaquie sera opposée à toute ouverture de crédits pour des activités incompatibles avec la Charte, comme celles du représentant spécial des Nations Unies pour la question de Hongrie et de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (UNCURK) pour la Corée. En outre, il y aurait lieu d'examiner l'utilité des missions et organismes spéciaux créés voici de nombreuses années et, à tout le moins, de revoir leur mandat qui ne correspond vraisemblablement plus aux exigences du moment.

14. La nouvelle ordonnance du budget fera, en temps utile, l'objet d'une discussion détaillée, mais il faut dire, dès maintenant, qu'elle n'a pas assuré les avantages et les économies escomptés. Enfin, le Secrétaire général devrait insister davantage auprès de tous les organes de l'ONU pour qu'ils se concentrent sur les programmes prioritaires.

15. La délégation tchécoslovaque accueille avec satisfaction la proposition selon laquelle l'Assemblée générale créerait un groupe d'experts chargés d'étudier l'ensemble de l'appareil administratif du Secrétariat. Toutefois, en attendant les résultats d'une étude de cette nature, elle estime qu'il convient d'arrêter la tendance ascendante du budget de l'Organisation. La proposition faite par l'URSS (712<sup>ème</sup> séance) de fixer le montant du budget de 1960 à un niveau qui représenterait une diminution de 10 à 15 pour 100 par rapport à celui de 1958 lui semble tout à fait raisonnable et acceptable.

16. M. Nacvalac appuiera toutes les réductions recommandées par le Comité consultatif — qui lui paraissent très faibles — étant entendu que, dans le cas de la CEA, le Comité recommande en fait, non pas une réduction, mais une méthode de financement différente qui ne ralentira pas la mise en place du secrétariat de la Commission. La Tchécoslovaquie, qui appuie sans réserve le mouvement d'émancipation des peuples africains, est persuadée que la CEA a un rôle important à jouer à cet égard. Enfin, M. Nacvalac indique, en ce qui concerne la répartition géographique, que sa délégation n'est pas satisfaite de la situation actuelle.

17. M. RYAN (Australie) estime que, pour être plus fructueuse, la discussion générale devrait avoir lieu après et non pas avant l'étude détaillée du projet de budget. Tout en admettant que la Commission suit actuellement la procédure de la plupart des organes délibérants, il propose que sa suggestion, dont il sait qu'elle reflète l'opinion de plusieurs représentants, soit consignée dans le rapport sur les travaux de la Commission.

18. M. GANEM (France) constate que les membres de la Commission sont tous attachés à l'Organisation et à l'idéal qu'elle représente; par ailleurs, ils souhaitent tous voir ses dépenses limitées et même réduites. Le projet de budget pour 1960 est satisfaisant en ce sens qu'il reste inférieur à celui de 1959, mais, comme l'ont fait remarquer le Comité consultatif et le représentant du Royaume-Uni, la différence est plus apparente que réelle; l'optimisme que le Secrétaire

général a montré dans la déclaration qu'il a faite à la 711ème séance (A/C.5/782, par. 33) ne résisterait pas à un examen critique.

19. Le représentant de l'Union soviétique estime qu'il est possible de réduire les dépenses de 10 à 15 pour 100: possibilité alléchante, sans conteste, mais problématique. La décentralisation administrative qu'il préconise, notamment, n'est pas nécessairement synonyme d'économies.

20. Il n'est pas impossible d'aller plus loin que le Comité consultatif dans la voie des réductions. Tout d'abord, comme l'ont suggéré les représentants de Cuba et de l'Italie, on pourrait réaliser des économies sur les frais de voyage du personnel. La réorganisation de certains départements du Secrétariat est une autre source d'économies: le Secrétaire général a déjà soumis un rapport sur les transformations apportées au Service de l'information (A/4122); d'autre part, il apparaît d'ores et déjà que la fusion de l'Administration de l'assistance technique et du Département des affaires économiques et sociales donnera d'heureux résultats. Dans le même ordre d'idées, on pourrait envisager de rattacher en 1960 le Service de l'administration publique au Département unifié des affaires économiques et sociales. Toujours sur le plan administratif, la création d'un groupe de gestion administrative à l'intérieur du Service du personnel doit également renforcer l'efficacité des services.

21. La délégation française a d'autres causes de satisfaction: par exemple, le développement des commissions économiques régionales, et surtout la création récente de la CEA. La différence d'appréciation qui s'est fait jour, au sujet des crédits demandés par la CEA, entre le Secrétaire général et le Comité consultatif, a pu provoquer chez les représentants des pays africains une inquiétude compréhensible. Mais si la CEA dispose de crédits limités, elle pourra cependant recruter en toute indépendance des économistes, des statisticiens et d'autres experts dont elle a bien plus besoin que de personnalités distinguées mais moins compétentes. Evidemment, il faut favoriser dans toute la mesure possible l'africanisation de la Commission.

22. Passant à la situation de trésorerie de l'Organisation, particulièrement en ce qui concerne le budget ordinaire, le représentant de la France signale que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont versé cette année la totalité ou une partie de leur contribution à un moment plus opportun de l'année. Il y a lieu d'espérer qu'ils continueront à le faire. De ce fait, il ne serait pas nécessaire, comme le demande le Secrétaire général, d'augmenter de près de 6 millions de dollars le montant du Fonds de roulement. D'autre part, le Secrétaire général pourrait, en consultation avec le Comité consultatif et le Comité des contributions, rechercher le moyen d'obtenir des Etats Membres qu'ils versent leur contribution plus tôt, à l'exemple de ce qui se passe dans les institutions spécialisées, qui ne connaissent pas les mêmes difficultés de trésorerie.

23. Pour terminer, le représentant de la France se déclare satisfait de la nouvelle ordonnance du budget qui en facilite l'étude, et il rend hommage au Comité consultatif pour son étude détaillée du projet de budget.

24. M. El HAKIM (République arabe unie) tient à donner au représentant de la France l'assurance que les pays africains ne sacrifieront pas leurs intérêts

primordiaux à des intérêts personnels, et qu'ils ne présenteront que des candidats hautement qualifiés aux postes du secrétariat de la CEA.

25. M. TICHITCHENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) souligne que le budget de l'Organisation des Nations Unies est fonction de la situation financière de chacun des Etats Membres et qu'il est normal par conséquent que ceux-ci s'intéressent non seulement au montant total du budget mais aussi à l'utilisation des crédits alloués par l'Assemblée générale. C'est dans cet esprit que la délégation ukrainienne a examiné le projet de budget du Secrétaire général. Elle constate tout d'abord que le montant du budget ne cesse d'augmenter depuis 1955 et surtout depuis 1957. En trois ans (1957-1959) l'augmentation a dépassé 13 millions de dollars, soit plus de 26 pour 100. Les crédits initialement demandés par le Secrétaire général pour 1960 accusaient une augmentation de plus de 1.060.000 dollars par rapport aux crédits ouverts en 1959; mais l'augmentation réelle, comme l'indique le Comité consultatif au paragraphe 9 de son rapport, est de 1.900.000 dollars environ. Si l'on tient compte des crédits supplémentaires de 551.600 dollars demandés par le Secrétaire général comme suite aux décisions du Conseil économique et social (A/C.5/777) et des différentes augmentations qu'il a annoncées dans la déclaration qu'il a faite à la 711ème séance (A/C.5/782), le montant du budget pour 1960 pourrait atteindre 64 ou 65 millions de dollars. Il est permis de se demander dans ces conditions ce que le Secrétaire général entend par "politique de stabilisation budgétaire".

26. Compte tenu des budgets des institutions spécialisées et des dépenses extrabudgétaires (Programme élargi d'assistance technique, Fonds spécial, FISE, etc.), le total général des sommes que les Etats Membres devront déboursier en 1960 sera de l'ordre de 235 millions de dollars, ce qui suppose pour bien des Etats une contribution disproportionnée à leurs moyens.

27. Si l'on analyse les raisons pour lesquelles les dépenses s'accroissent et que l'on compare le projet de budget pour 1960 et le budget de 1959, on constate que la plus grande partie de l'augmentation est imputable aux dépenses de personnel et aux autres dépenses d'administration (chap. 6, 7, 8, 10, 13 et 14), alors que les chapitres 1er et 2 accusent une diminution importante. Les dépenses de personnel, qui représentent déjà plus de 70 pour 100 de l'ensemble du budget, sont beaucoup trop élevées. La délégation ukrainienne regrette de dire que le Secrétaire général n'a rien fait dans ce domaine pour réaliser des économies en améliorant les méthodes de travail. La fusion de l'Administration de l'assistance technique et du Département des affaires économiques et sociales, par exemple, n'a entraîné aucune économie et le nombre des fonctionnaires du département est même passé de 526 à 533. Les dépenses d'administration de ce département absorbent près de la moitié des crédits affectés par l'Assemblée générale aux activités économiques et sociales.

28. A la treizième session plusieurs délégations, dont la délégation ukrainienne, ont demandé que l'on étudie certaines dispositions anciennes relatives aux missions spéciales et que l'on détermine si ces missions ont encore leur utilité; la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine et l'UNCURK, par exemple, pourraient être supprimées, ce qui entraînerait

nerait des économies importantes. Le Comité consultatif indique d'ailleurs au paragraphe 33 de son rapport que l'Assemblée aurait peut-être avantage à réviser certaines de ses décisions et directives dans ce domaine.

29. Il en va de même pour l'information, domaine où le Secrétaire général n'a pas cru devoir limiter les dépenses, malgré le vœu de l'Assemblée générale [résolution 1335 (XIII)] et les propositions du Comité d'experts chargé d'étudier l'action de l'ONU dans le domaine de l'information. Le représentant de l'Ukraine partage à cet égard l'opinion exprimée au paragraphe 54 du rapport du Comité consultatif: les mesures proposées par le Secrétaire général ne tendent pas à stabiliser les dépenses, mais visent tout au plus à freiner leur augmentation.

30. Le Secrétaire général a annoncé à la 711<sup>ème</sup> séance qu'il demanderait de porter le montant du Fonds de roulement de 23.500.000 dollars à 30 millions de dollars, invoquant le retard avec lequel certains Etats Membres versent leurs contributions. En réalité, les difficultés de trésorerie disparaîtraient si le Fonds de

roulement ne servait pas à payer certaines dépenses de la FUNU. Si le Secrétaire général obtenait des Etats qui ont insisté pour la création de la Force les moyens qui lui permettent de l'entretenir, il ne serait pas nécessaire d'augmenter le Fonds de roulement dont le montant représente déjà plus de 40 pour 100 du total des contributions au budget ordinaire.

31. En conclusion, le représentant de l'Ukraine déclare qu'il appuie la proposition de la délégation soviétique tendant à ramener le budget de 1960 à 10 ou 15 pour 100 au-dessous de celui de 1958. Pour y parvenir, la délégation ukrainienne propose: premièrement, de revoir les crédits demandés aux titres Ier et II et de supprimer les missions ou activités inutiles (il pourrait en résulter une réduction de 800.000 dollars); deuxièmement, de réduire les effectifs de manière à abaisser le montant des crédits demandés de 10 pour 100 par rapport à 1958; troisièmement, de diminuer de 1 million de dollars les crédits demandés au titre V.

La séance est levée à 12 h 55.